



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP AUBAGNE
55 AV MARCEL PAUL CS 60810
13677 AUBAGNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 00 292 353 427

Référence de l'avis : 23 13 0116298 78

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

BAT 5 - AV DE CARNOUX

HLM LE HAMEAU DES GORGUETTES

13260 CASSIS

Numéro FIP : 131 81 22 0669509789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 11/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 13026

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP AUBAGNE
SAID AUBAGNE - COMMUNES EXTERIEUR
55 AVENUE MARCEL PAUL
CS 60810
13677 AUBAGNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

GALLARDO OLIVIA
BAT 5 - AV DE CARNOUX
HLM LE HAMEAU DES GORGUETTES
13260 CASSIS

Somme qu'il vous reste à payer

2 316,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre 2023 :	579,00 €
26 octobre 2023 :	579,00 €
27 novembre 2023 :	579,00 €
27 décembre 2023 :	579,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1027 8072 040X XXXX XXX4 097

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020A00B9B353821PAS1A23

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2023.

Revenu fiscal de référence :

31 407

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

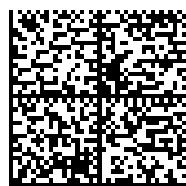
Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 01 00 292 353 427

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : FORTE



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,00

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 36643	Total 37775
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3664	
Pensions, retraites, rentes.....	5329	
Abattement spécial de 10%.....	- 533	
Salaires, pensions, rentes nets.....	37775	

Revenu brut global.....		37775
-------------------------	--	-------

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰

Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...		
Total des charges déduites¹¹.....		- 6368
Revenu imposable.....		31407
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		3016

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		3016
---	--	------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :	3016
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 700

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :	2316
---	-------------

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Revenu fiscal de référence²⁵.....	31407

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....	Déclar. 1 16253
----------------------------	--------------------

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://www.impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source) ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	9,44%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	

Taux marginal d'imposition.....	30,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	